

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des personnalités. Mais lire un article scientifique ou traitant de questions administratives ou économiques, article un peu développé, on le trouvera trop long.

La *Schweizerische Bauzeitung*, le *Bulletin Technique de la Suisse romande*, le *Moniteur de la Construction* renferment souvent des articles très intéressants, mais bien peu de membres les lisent. En un mot, on se contente de faire sa besogne quotidiennement plus ou moins bien, mais rien pour l'intelligence. Et pourtant les sciences naturelles et les mathématiques, l'histoire, l'archéologie, procurent des jouissances qu'on ne trouve nulle part ailleurs, et qui donnent à la vieillesse des souvenirs réconfortants.

D'aucuns prétendent que les hautes études sont absolument nécessaires pour jouer un certain rôle dans la vie; d'autres sont d'un avis contraire et déclarent qu'on peut mourir de faim et connaître à fond le latin et le grec. Ce sont là des exceptions qui proviennent de causes accidentelles ou individuelles. Mais, en thèse générale, et je l'ai constaté moi-même, l'homme qui a eu l'avantage de faire de hautes études sera toujours en affaires, et dans la vie pratique, supérieur à celui qui n'aura pas pu développer son intelligence par l'étude. Voyez en France, les postes les plus élevés ne sont confiés qu'à des hommes de haute culture scientifique.

Si chacun ne peut recevoir cette haute culture, il faut que le plus grand nombre possible la reçoive, afin que ceux-ci puissent à leur tour donner aux affaires, aux grandes entreprises, une impulsion et des directions telles qu'elles puissent se développer et prospérer.

Dans cet ordre d'idée, voici ce que M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, disait :

« La haute culture intellectuelle est, pour la démocratie, une condition de vie ou de mort...; tout républicain qui perdrait un instant le sentiment profond des choses supérieures, serait bien près d'une apathie où les intérêts mesquins détruiraient toute dignité, ou de l'anarchie...; en travaillant pour l'enseignement supérieur, on travaille pour le peuple, car de cet enseignement s'épandent, tantôt en longues nappes, tantôt en infiltrations invisibles, les clartés et les idées dont une démocratie ne saurait se passer. »

Pour me résumer, je forme le vœu que les membres de la Société soient plus actifs et plus assidus aux séances, qu'ils complètent leurs connaissances techniques par la lecture des journaux et revues scientifiques et techniques, et ainsi nous nous préparerons à résoudre les problèmes dont nous aurons à nous occuper. C'est à la réalisation de ce vœu que je porte mon toast à la prospérité de la Société et à son action efficace dans la ville et le canton de Fribourg.

CONCOURS

Programme pour la mise en soumission du pont sur le Rhône à la Porte du Scex.

Par insertions dans les *Feuilles des avis officiels* des deux cantons, ainsi que dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, les Etats du Valais et de Vaud mettent en soumission, entre les constructeurs suisses, la construction d'un pont sur le Rhône à la Porte du Scex.

Les données de cette soumission sont les suivantes :

Emplacement. Le pont sera construit à l'amont du pont en bois actuel, l'axe du nouveau pont étant fixé par le plan annexé; le piquetage sur le terrain sera effectué par les soins des Etats.

Ouverture libre en une seule travée 70 m.

Largeur libre entre les poutres maîtresses 4m,60

Hauteur libre sur l'axe de la chaussée 4m,30

Niveau inférieur des poutres métalliques.

Sur les culées 384m,12

Au milieu du pont 385m,74

Niveau de la chaussée sur l'axe, au milieu du pont 384m,54

L'épaisseur du macadam de la chaussée au-dessus du plateau (Zorés) sera de 0m,20 sur l'axe et 0m,15 sur les bords.

Les appuis ne devront transmettre aux deux culées que des efforts verticaux.

Fondations. Le genre de fondations (pilotis, batardeaux, caissons à air comprimé, etc.) est laissé au choix du constructeur, qui prend toutes responsabilités à ce sujet, la nature du sol étant indiquée au profil annexé à titre de renseignement.

Les devis supposeront les fondations arrêtées à la cote 375 m.; ils indiqueront de plus le coût par mètre cube de fouille et de maçonnerie exécuté en plus ou en moins, et cela pour chaque mètre de profondeur au-dessous ou au-dessus de cette cote.

La pression maximum sur le sol de fondation doit être de 3,5 kg. par centimètre carré.

Calculs. Le tablier sera calculé sur les bases de l'article II, lettre b, de l'ordonnance fédérale du 19 août 1892 sur le calcul des ponts et charpentes métalliques.

Exécution. Les travaux seront exécutés, pour les terrassements, gravelages, fouilles et maçonneries, conformément aux cahiers des charges des deux Etats riverains, et pour la partie métallique conformément au cahier des charges des chemins de fer suisses.

Les concurrents indiqueront la nature du métal qu'ils proposent d'employer.

Adjudications. Les Etats se réservent le droit d'adjuger les travaux de maçonneries, terrassements, empièvements, gravelages, en un ou deux lots, et la partie métallique en un 3^e lot.

Toutefois tous les lots pourront être adjugés au même soumissionnaire.

Les concurrents devront déposer une soumission pour chacune des catégories de travaux, savoir :

1^o Route d'accès sur la rive droite (Vaud).

2^o Pont sur le Rhône.

3^o Route d'accès sur la rive gauche (Valais).

Les soumissions devront être timbrées.

Pièces à présenter. Ces pièces doivent être pliées au format 39 × 27 cm. et réunies dans un portefeuille.

1^o Elévation et plan généraux à l'échelle du 1/100.

2^o Coupes transversales sur culée et sur l'axe du pont à l'échelle du 1/20.

3^o Détail des fondations, maçonneries et partie métallique, de manière à pouvoir se rendre un compte exact de la construction et vérifier facilement les mètres; échelles 1/50 pour les maçonneries, 1/20 pour la partie métallique.

4^o Les calculs de résistance détaillés de toutes les parties de l'ouvrage.

5^o Un mémoire descriptif.

6^o Un mètre complet et détaillé de l'ouvrage.

7^o Deux offres signées, l'une à forfait et l'autre sur série de prix pour la construction complète de l'ouvrage, offre liant le signataire pour une durée de 3 mois à partir de la remise des pièces.

Délai. Toutes les pièces ci-dessus indiquées devront être rédigées en français et remises au Département des travaux publics du Canton de Vaud, à Lausanne, ou au Département des Travaux publics du Canton du Valais, à Sion, pour le 2 mai 1904 à midi (dernier délai).

Aucune pièce annexe ne sera acceptée, pour aucun motif que ce soit, après ce délai.

Les projets seront soumis à des experts, savoir :

MM. E. de Stockalper, ingénieur, à Sion; E. Elskes, ingénieur en chef adjoint aux Chemins de fer fédéraux, à Berne; A. Dommer, ingénieur, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Ces experts, qui tiendront compte aussi dans leur appréciation de l'aspect et des proportions de l'ouvrage, préavisent en faveur de tel ou tel projet, les Etats de Valais et Vaud se réservant d'une façon absolue le droit d'adjudication.

Lausanne et Sion, le 5 mars 1904.

Le Chef du Département
des travaux publics
du Canton du Valais
(Signé) S. ZEN-RUFFINEN.

Le Chef du Département
des travaux publics
du Canton de Vaud
(Signé) DUBOIX.